

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 49  
  
En exercice : 49  
  
Présents : 30

-----  
N°016  
-----

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 JANVIER 2019

**L'AN deux mille dix neuf, le 23 janvier**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 16 janvier 2019, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, DONNET Lionel, LE MOINE Sandrine, FAGARD Alice, SANON Guillaume, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, ZAÏRI Rachid, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, ALVES Presilya.

Excusés : PLEE Eric ,KAMALA Kilani ,LENOURY Nadia .

Représentés par :

Madame Leila TLILI	Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Boualem BENKHELOUF	Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Madame Danielle MARINO	Monsieur Mohamed Fathi TLILI
Monsieur Sofienne KARROUMI	Monsieur Guillaume SANON
Monsieur Fethi CHOUDER	Monsieur Jean-François MONINO
Monsieur Salah CHIBAH	Madame Sophie VALLY
Monsieur Antoine WOHLGROTH	Monsieur Marc RUER
Madame Thérèse MBONDO	Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Nourredine KADDOURI	Madame Djamila AISSAOUI
Madame Hana RABAH	Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Abderrahim HAFIDI	Monsieur Arab ALI CHERIF
Monsieur Jean-Yves VANNIER	Madame Evelyne YONNET
Madame Ling LENZI	Monsieur Damien BIDAL

---

Secrétaire de séance : Alice FAGARD



Direction Générale Adjointe Solidarités et Proximité/ Direction de l'Education et de l'Enfance/Service Economat

**OBJET : Convention de mise à disposition de locaux et de prestations de restauration pour le collège Gisèle HALIMI à Aubervilliers.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu l'article L.2125-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques relatif à la mise à disposition d'un bien public à titre gratuit ;

Vu l'article L.212-15 du Code de l'éducation ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°105 du 14 juin 2018 habilitant la Maire à exercer certaines attributions en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipale du 19 septembre 2018 au sujet de la première convention de mise à disposition de locaux et de prestations de restauration pour le collège Gisèle Halimi à Aubervilliers pour la période du 03 septembre au 21 décembre 2018 :

Considérant que la livraison du collège est reportée au 19 avril 2019 pour des raisons de retards dans l'exécution des travaux.

Considérant que les locaux de l'école élémentaire Charlotte Delbo ont vocation à être mis à disposition du 7 janvier au 19 avril 2019 inclus, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12 heures 30 à 13 heures 30 au bénéfice des élèves de 6 et 5 du collège Gisèle Halimi pour la restauration scolaire ;

Considérant que la mise à disposition des locaux et de prestations de fournitures de repas au collège Gisèle Halimi est d'intérêt public et qu'à ce titre, la mise à disposition des biens publics est effectuée à titre gracieux conformément à l'article L.2125-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

Adoption à l'unanimité par 43 pour

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le projet de convention entre la Ville d'Aubervilliers, le Département de Seine-Saint-Denis et le collège Gisèle Halimi portant sur la mise à disposition de locaux et de prestations de restauration pour le collège Gisèle Halimi ;

**AUTORISE** la Maire à signer ladite convention ;

**DIT QUE** la convention est conclue pour une période allant du 7 janvier au 19 Avril 2019 inclus.

Reçu en préfecture le : 25/01/19

Publié le : 25/01/19

Certifie exécutoire : 25/01/19

La Maire,  
Meriem DERKAOUI

The image shows a circular official seal of the Municipality of Aubervilliers, located in the Seine-Saint-Denis department. The seal features a central emblem with a figure and the text "MAIRIE D'AUBERVILLIERS" and "(Seine-Saint-Denis)". To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Meriem Derkaoui".